

30ème Rallye de Meuse 2022

REGLEMENT PARTICULIER RALLYES

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 5 février 2022
Ouverture des engagements : 5 février 2022
Clôture des engagements : 22 février 2022
Parution du road-book : 5 mars 2022
Dates et heures des reconnaissances : samedi 5 mars 2022 de 9h00 à 17h00
Vérifications des documents et des voitures le :
- **Samedi 5 mars 2022 de 14h à 19h Salle communauté de commune place de la mairie Gondrecourt-le-Château (administratifs)**
- **Samedi 5 mars 2022 de 14h15 à 19h30 sur le parking TME Chemin départemental Bonnet à Vaudeville, 55130 Gondrecourt-le-Château (techniques)**
Heure de mise en place du parc de départ le : **De 14h30 à 20h00 sur le parking du supermarché Carrefour contact à Gondrecourt-le-Château.**
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : **5 mars à 18h30 à la salle de la Codecom, Place de la Mairie.**
Publication des équipages admis au départ le : **5 mars**
Publication des heures et ordres de départ le : **5 mars à 20h30 à la salle de la Codecom Place de la Mairie.**
Briefing des pilotes prioritaires par écrit à l'administratif contre émarginement et affiché
Départ de la 1^{ère} voiture à Gondrecourt-le-Château le dimanche 6 mars à partir de 8h30.
Arrivée à : **Gondrecourt-le-Château à partir de 16h.**
Publication des résultats partiels : **Salle de la Mairie (parc fermé)**
Vérification finale : **Garage Renault à Gondrecourt-le-Château.**
Publication des résultats du rallye : **30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent à Gondrecourt-le-Château.**
Remise des prix le dimanche 6 mars au podium d'arrivée Gondrecourt-le-Château, 10 minutes après la dernière voiture.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de la Meuse organise le 5 et 6 mars 2022 en qualité d'organisateur administratif et technique le 30ème rallye régional de la Meuse.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Grand-Est sous le numéro 1 en date du 13/12/2021 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 33 en date du 13/12/2021.

Comité d'Organisation

Président : **Guy JANNY**

Membres : **Les membres de l'ASA 55**

Secrétariat du Rallye, Adresse : **ASA 55, Monsieur Guy JANNY 11 Route de Bar 55000 BUSSY-LA-COTE**

Téléphone : **06.83.89.80.41**

Mail : asameuse55@gmail.com

Permanence du Rallye : **Mairie de Gondrecourt-le-Château.**

Lieu, date, horaire : **Mairie de Gondrecourt-le-Château pendant la durée de l'épreuve.**

Organisateur technique

Nom : ASA 55

Adresse : 11 Route de Bar 55000 BUSSY-LA-COTE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Noms	Numéro de Licence	Code ASA
Président du collège	COTTET Patrice	8012	03 05
Membres	CONDAMIN Claude	122813	03 14
	BUSSEREAU Bernard	1503	03 06
Secrétaire du collège	PECCAUD Mimi	2309	03 14
Administratif	LABAT Mélanie		
	PEURREUX ODILE	11716	03 02
	ANGELMANN Joselyne	233639	03 02
Directeur de course	BIDAL Jean-Charles	1625	03 05
Directeur de course adjoint	STOECKLE Thierry	3500	03 05
Adjoint à la direction de course gestionnaire de l'ES 1-2 3au PC	CLAUDE David	221403	03 08
Responsable sécurité	JANNY Guy	17573	03 02
Véhicule TRICOLORE	OUDARD Fabrice	8912	03 25
Commissaire technique responsable	PROTOIS Gérard		
Commissaires techniques	LORRAIN Michel	105082	03 04
	SAHOUI Abel		03 02
	AFFELIN Daniel	12679	03 22
Directeur de course ES 1-2-3	ANGELMANN Alain	214977	03 02
Directeur de course adjoint ES 1-2-3	SICHELER Jean Jacques	17673	03 23
Relations concurrents	ANGELMANN Joselyne	233639	03 02
	HORALA Gilbert	12674	03 13
Responsable informatique et classement	PEURREUX Gérard	11719	03 05
Responsable des commissaires	JANNY Guy	17573	03 02
Voiture DAMIER	HUMBERT Jean Claude		03 02
Chronomètres ES 1-2-3	CARCHON Gérard	211678	03 05
	FRANCHI Françoise	214894	03 05
Médecins	WIEDENKELLER Michel	146262	03 12

NB : les Commissaires Sportifs seront au nombre de trois ou cinq dans tous les rallyes.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 30ème Rallye de Meuse compte pour la Coupe de France des Rallye 2022 et le Championnat de la Ligue Grand Est du Sport Automobile 2022.

1.3P. VERIFICATIONS

Administratives : salle de la communauté de commune place de la mairie à **Gondrecourt-le-Château**
Samedi 5 mars 2022 de 14h00 à 19h00.

Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Licence 2022 FFSA
- Passeport technique
- Permis de conduire
- Merci de joindre les photocopies de ces documents à votre demande d'engagement

Techniques :

Les vérifications techniques auront lieu **le samedi 5 mars 2022 de 14h15 à 19h30 sur le parking TME**
Chemin départemental Bonnet à Vaudeville, 55130 Gondrecourt-le-Château.

Les vérifications finales seront effectuées : **Garage Renault à Gondrecourt-le-Château**

Taux horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 30^{ème} rallye de Meuse doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 22 février 2022 accompagné des droits d'engagement à l'adresse ci-dessous :

ASA 55 –Guy JANNY

11 Route de Bar

55000 BUSSY-LA-COTE

Tel 06.83.89.80.41

Mail : asameuse55@gmail.com

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **100** voitures maximum en moderne hors VHC

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

~~Avec la publicité facultative des organisateurs : 375 €~~

→ ENGAGEMENT à **295 €** pour tous.

- Les équipages complets distant de plus de 200 kms : **265 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **680 € (x 2)**
- Le montant a été majoré de 5€ pour le challenge des commissaires de la ligue grand est

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3.P ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes.

L'assistance sera autorisée **uniquement** dans le parc d'assistance prévue à cet effet signalé dans le road book.

Important : une bâche sous chaque voiture de course (3x5m) résistante aux hydrocarbures.

Dans le parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de détenir un extincteur pour foyer A-B-C minimum 5 kg, faisant l'objet d'un contrôle de moins de 2 ans.
- Utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.
- Disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance 1 bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.
- En outre il est précisé que le piquetage est interdit.
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets.

La pénalité par défaut est de 200 €

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1 identifications des voitures

CONFORME AU REGLEMENT STANDARD DES RALLYE FFSA

5.2 PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. DESCRIPTION

Le 30^{ème} Rallye de Meuse représente un parcours de 131,1 kms.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 3 épreuves spéciales d'une longueur totale de **39,90 kms**

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-2-3 « VILLE DE GONDRECOURT » 13,300 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1. Les reconnaissances auront lieu le **samedi 5 mars 2022 de 9h00 à 17h00.**

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à **3 maximums** et des contrôles seront effectués.

Dans tous les rallyes asphalte, dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter le code de la route notamment la vitesse et le bruit.

Tout accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par le départ. Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des Rallyes.

7.1.7. ROAD-BOOK

Les road-book seront disponibles le :

Samedi 5 mars 2022 à partir de 8h30 salle de la communauté de commune place de la mairie à Gondrecourt-le-Château.

7.3 CONTROLES HORAIRES (CH)

7.3.5 Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué équipage à bord. Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.

7.5 EPREUVES SPECIALES

Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde. Tout concurrent ne respectant pas le parcours imposé dans les chicanes (raccourci, éléments déplacés...) pourra être sanctionné par le collège des commissaires sportifs

7.5.17.4. Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon. Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra se voir pénaliser par le collège des commissaires sportifs.

ARTICLE 8. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes.

ARTICLE 10. PRIX et COUPES

SCRATCH 1^{er} **1 coupe**
2^{ème} **1 coupe**
3^{ème} **1 coupe**

CLASSE 1^{er} **1 coupe**
2^{ème} **1 coupe (si 5 partants)**
3^{ème} **1 coupe (si 10 partants)**

1 coupe au 1er équipage féminin

3 coupes seront remises pour les commissaires.

La remise des prix se déroulera au podium d'arrivée à Gondrecourt-le-Château.